



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## CONSEIL DU 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 5 décembre 2023

### COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Horaire : 19 h 00

Lieu : Salle des mariages

**PRÉSIDENT** : Madame Anne BRAIBANT THORAVAL

**SECRÉTAIRE ÉLU** : Lisa MAMBRÉ

**PRÉSENTS** : Mme ALCOVER, Mme AUGÉY, Mme BRAIBANT THORAVAL, Mme BRUVIER HAMM, M. CARPENTIER, Mme CRETINON, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, M. GIORDANO, M. GIRAUD, Mme HAJRI, M. JOBERT, M. LAURENT, Mme MAMBRÉ, M. OTTAVIANI, M. PARIS, M. PORTIER, Mme REYNAUD, Mme SAINZ-RUIZ.

**ABSENTS EXCUSÉS ET DÉPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BENAHMED, Mme FRÉNILLOT (pouvoir à Mme MAMBRÉ), M. GUINET (pouvoir à M. DRIOLI), Mme LACOSTE (pouvoir à M. PARIS), M. MUSSET (pouvoir à Mme CRETINON).

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Mme BONNOT, Mme BOUZERDA

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DU MARDI 5 DÉCEMBRE 2023

**Madame la Maire** : Mesdames, Messieurs, Chers collègues, bonsoir.

Je vous propose de commencer notre séance du conseil d'arrondissement du 9<sup>e</sup>.

### 1. Introduction du CA

#### HOMMAGE À GÉRARD COLLOMB

**Madame la Maire** : Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Avant que ne débute notre conseil, je souhaite que nous puissions rendre hommage à Gérard COLLOMB qui nous a quittés dernièrement.

Samedi 25 novembre, la Ville de Lyon perdait l'un de ses plus grands serviteurs. Gérard COLLOMB nous quittait après une année de combat contre la maladie. En cette mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, là où il se tenait en 1995 après sa première victoire, il nous tient à cœur de lui rendre hommage et retracer son action dans cet arrondissement qui comptait tant pour lui.

Gérard COLLOMB est arrivé dans le 9<sup>e</sup> dès 1977 et s'est vite imposé dans le paysage politique local. Candidat aux législatives en suppléance d'Yvette ROUDY, grande figure féministe socialiste, il est élu cette même année, au Conseil municipal de Lyon. En 1981, avec la vague rose suivant l'élection de François MITTERRAND, il est élu député du Rhône. En 1983, il est cette fois tête de liste dans le 9<sup>e</sup> et poursuit son implantation. Ici, débute sa persévérance.

Il commence à être reconnu. Dans d'autres arrondissements aussi. Il s'étonne ainsi d'être appelé Gérard aux 4 coins de Lyon. Gérard aura bataillé longuement pour devenir Monsieur COLLOMB, car dans les années 80, la gauche n'est pas en vogue à Lyon. En 1989, Michel NOIR réussit le grand Chelem, et Gérard COLLOMB traverse une période plus difficile.

Bourreau de travail, préparant le terrain comme aucun, il va à la rencontre de tous les acteurs, est présent à toutes les manifestations. Il se fait connaître et reconnaître.

La première consécration locale arrive ainsi en 1995 avec la prise du 9<sup>e</sup> qui va devenir petit à petit son 9<sup>e</sup>. S'il n'avait pas gagné le 9<sup>e</sup>, il aurait sans doute tout arrêté. Il lui fallait cette dernière impulsion pour espérer présider aux destinées de Lyon.

N'hésitant pas à travailler avec Raymond BARRE, il est entouré d'une équipe investie, des fidèles de la première heure, issus de tous les courants de la gauche. Gérard COLLOMB avait inventé la gauche plurielle avant qu'elle ne l'emporte aux législatives de 1997.

Avec Lucien DURAND, Pierrette AUGIER, Bernard BOCHARD, Abel GAGO, Martine DESFOURS ou Hubert-Julien LAFFERRIERE, il commence la transformation du 9<sup>e</sup>.

Convaincu que le progrès social passe par la croissance des entreprises, il travaille à l'implantation, dans l'arrondissement, de grandes sociétés, telles que Cegid ou Infogrames. Il commence à creuser des relations étroites avec le monde économique.

Le travail paye. Ancien professeur agrégé avec une grande culture littéraire, il passe à l'économie, à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et réfléchit à de grands projets. Il fait du 9<sup>e</sup> un laboratoire politique et dessine petit à petit sa vision pour Lyon.

En 2001, c'est la consécration. Délaissé des instances nationales du parti socialiste, il s'impose pourtant à Lyon, grâce à la division d'une droite qui n'a pas su accompagner l'évolution de la population. Et c'est le début de l'aventure :

- Relance du quartier d'affaires de la Part-Dieu ;
- Piétonisation des berges du Rhône ;
- Création du quartier de la Confluence ;
- Fête des Lumières ;
- Quai du Polar ;
- Festival Lumière.

Il laisse une empreinte durable sur notre métropole. Bien avant Paris, Lyon est équipée des premiers Vélo'v, de nouveaux tramways apparaissent, les grands projets se multiplient. Lyon, la belle endormie, se réveille.

Les résultats sont visibles. Le progrès se voit. Beaucoup disaient de lui qu'il était visionnaire. À n'en pas douter, il voulait mener notre cité vers le futur, l'adapter, la faire évoluer pour qu'elle reste ou redevienne une capitale européenne, et même en faire une référence à l'échelle mondiale. Il y a travaillé avec passion et ce, jusqu'à son dernier souffle.

Dans le 9<sup>e</sup>, les quartiers ont émergé. Dès 2001, Gérard COLLOMB avait la conviction qu'il fallait réduire les inégalités dans la ville à travers le rééquilibrage social. C'est ainsi qu'est né le renouvellement urbain de la Duchère. L'ampleur du projet était inédite en France à cette époque. Les mêmes orientations ont été retenues à Industrie, Vaise et Gorge de Loup. Gérard COLLOMB pratique alors un « en même temps » qui sera cher à d'autres. Il développe le logement social, attire les investissements économiques et fait venir de nouvelles populations à Lyon.

Les investissements sont massifs. De nouveaux espaces publics sortent de terre, de nouveaux parcs et jardins sont créés et le 9<sup>e</sup> change de visage. Malheureusement, ces grands travaux prennent la priorité sur d'autres, notamment l'entretien du patrimoine pourtant essentiel. C'était probablement une autre époque, où l'aspect visionnaire pris le pas sur l'aspect gestionnaire. Gérard COLLOMB a été à l'image de Lyon : en mouvement.

Il a voulu monter à Paris. Son passage à Beauvau fut de courte durée. C'est à Lyon qu'il voulait officier. La défaite aux municipales de 2020 le ramena à ses premières amours. Membre de l'opposition dans notre conseil d'arrondissement, il aura joué le jeu jusqu'au bout.

C'est avec expérience et bienveillance qu'il me remit l'écharpe de Maire le 13 juillet 2020. Moi, l'illustre inconnue, issue de la société civile, même pas tête de liste face à ce grand homme. Bien sûr que cela fut extrêmement impressionnant.

Puis de conseils en conseils, passant de la visio au présentiel, il nous a toutes et tous mis aux défis : aux défis de nos projets, aux défis de nos visions politiques, aux défis de nos orientations, mais toujours dans le respect mutuel avec l'esprit qui l'honorait. De plus en plus à l'aise, les échanges étaient de plus en plus nourris.

Puis l'annonce de la maladie marqua le coup d'arrêt de nos joutes. Nous échangeions alors régulièrement des messages. Je prenais régulièrement de ses nouvelles, je lui faisais remonter les inquiétudes des habitants et notamment ceux de la Duchère quant à sa santé. Il répondait toujours *a minima* par un « Merci, Madame la Maire, pour votre message ».

S'il a tenu à rassembler, c'est probablement parce que Lyon comptait plus que tout pour lui, plus que ses engagements, plus que les postures partisans. Il était le maire de toutes les Lyonnaises et les Lyonnais. Toujours très proche des habitants, facile d'accès, humain et débordant d'énergie, de volonté, de travail, il maîtrisait ses dossiers comme aucun, attaché au détail qui fera la différence, n'hésitant pas à appeler la personne idoine pour obtenir une information précise avant un déplacement.

Gérard COLLOMB nous a quittés le 25 novembre. Il laisse un grand vide parmi nous mais son empreinte restera longtemps dans la ville. Son immense héritage l'inscrit dans la grande histoire, celle d'une vie dédiée à un engagement : Lyon.

\* \* \*

**Alain GIORDANO** : Si je peux me permettre, Madame la Maire, je voudrais vous remercier pour ce message plein d'émotion.

Être Lyonnais, est-ce suffisant pour connaître assez et rendre un hommage à Gérard COLLOMB ? Cela peut surprendre, mais je dirais « oui ». Car être Lyonnais, c'est avoir eu une grande chance de croiser, d'échanger avec Gérard COLLOMB. Pourtant, me diriez-vous, l'avoir connu en ami, en famille, en tant que maire d'arrondissement, d'adjoint, de représentant d'un groupe politique, avoir voyagé quelque fois avec lui, serait-on plus légitime à mieux le connaître et donc à parler de lui ? Peut-être. Mais franchement, je ne le pense pas, car l'avoir croisé une fois était toujours une rencontre extraordinaire et suffisait à comprendre le bonhomme : direct, simple. En peu de temps, on savait à qui on avait affaire.

Gérard COLLOMB excellait à ramener les grands principes à hauteur d'Homme. Il n'avait pas plusieurs discours, et sa boussole était l'humain qu'il plaçait au centre de tout. L'avoir côtoyé une fois suffisait à être conquis et quelque part, à le connaître. Ses facultés d'écoute, son sens de la solidarité étaient unanimement salués. Il a toujours conservé une authentique sincérité et un franc-parler qui pouvait détonner. Il aimait la franchise et la loyauté. Aussi, reconnaissons — et il m'en voudrait de ne pas le dire — qu'il fut également déçu sur ce plan.

Mais plus que ses discours ou ses sentiments, attardons-nous sur ses actes, car arrivé dans le 9<sup>e</sup>, son arrondissement de cœur, qui commençait à collectionner les friches industrielles et le départ de grandes entreprises comme la Rhodia, les ampoules Claude, les pâtes Rivoire & Carret, le marché commun du meuble, c'était un sacré challenge pour y remédier, avec le simple levier de l'arrondissement, pour enclencher la métamorphose du 9<sup>e</sup> et attirer d'autres entreprises de services comme Cegid, Bandai Namco, Apicil, le Centre Greenopolis, Babolat, Nexity, faciliter les déplacements par les voiries des Deux Joannès en libérant les voies des rives de Saône. Il l'a pourtant fait. Il croyait aux vertus de

l'entreprise et à la redynamisation des territoires qu'il a développés bien au-delà du 9<sup>e</sup>, par la suite, bien entendu.

Il a réussi l'attractivité à la lyonnaise. Bâisseur d'une nouvelle cité capable de rivaliser avec les autres métropoles françaises et européennes sans pour autant perdre son âme. Penser aux femmes, aux hommes qui vivent et travaillent. Concilier l'urbain à l'humain — phrase que je m'étais appropriée pour une autre métamorphose — celle du quartier de la Duchère, pour lequel il a pu décrocher, au niveau national, de nombreux arbitrages.

Oui, il aimait Lyon, qu'il vivait de toute son âme. Il voulait une ville en perpétuelle évolution, riche culturellement, belle comme la Fête des lumières et gaie comme les Nuits sonores. Il était visionnaire. Vous avez posé la question tout à l'heure. Oui, il était visionnaire et avait une caractéristique qu'il exposait très peu – dommage – celle de reconnaître à l'écologie, qu'il appelait écologie pragmatique, le pouvoir d'être un des principaux piliers de l'aménagement d'une ville. Je peux en témoigner à travers ses courageux arbitrages auxquels j'ai eu la chance de participer : le renforcement de la trame verte et bleue avec les berges du Rhône et les rives de Saône qui servaient avant, d'égouts à voitures. Visionnaire. J'ai envie de citer un seul exemple qu'on ne cite d'ailleurs jamais, un seul exemple sur le fond, avec l'abandon de tout intrant dans la gestion des espaces verts, soit la première ville en France, dès 2003, à abandonner le glyphosate, ce glyphosate qui fait aujourd'hui la triste actualité pour sa reconduction européenne en 10 ans. En 2003, Lyon abandonnait le glyphosate.

On lui doit simplement ces réserves foncières dégagées pour les nombreux grands parcs du Vallon, bien entendu, mais à Blandan, Clos Layat, la passerelle, Zénith, Parc des berges, etc. Une centaine d'hectares de trame verte et bleue supplémentaires sans glyphosate, ce qui vaut à Lyon le label 3<sup>e</sup> fleur, puis la reconnaissance ultime, la 4<sup>e</sup> fleur.

Visionnaire en matière de déplacements avec Vélo'v, première ville en vélo libre-service quand Paris n'y croyait pas encore. Visionnaire aussi quand il fait sortir de terre, à la place d'un port industriel polluant, le premier quartier en Europe, à label durable, WWF, haute qualité environnementale à la Confluence, autour du jardin Jean Couty, tout un symbole pour lui et qui le rappelle à son 9<sup>e</sup> arrondissement.

Et cette trame verte et bleue l'a toujours accompagné. Il adorait, et ces derniers temps, encore plus, se balader autour de chez lui, sur le parc des hauteurs de la Visitation, de la passerelle du Rosaire. Il adorait flâner, aller à la rencontre de cette lumière du matin, sentir ce vent dans les branches des jardins et l'écouter, l'écouter encore, comme sa Ville de Lyon qu'il entendait respirer.

**Mina HAJRI** : Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les membres de la famille de Monsieur Gérard COLLOMB, chère Geneviève COLLOMB, Mesdames et Messieurs les membres du public, chers habitants du 9<sup>e</sup>, chers amis, je me retrouve aujourd'hui à siéger dans cette instance, suite à une bien triste circonstance. Monsieur Gérard COLLOMB nous a quittés, et ce soir, il me passe le relais. Mon collègue, Monsieur Alain GIORDANO, vient de lui rendre un très bel hommage. Nous aurions pu encore en écrire des pages et des pages.

J'ai juste envie de lui dire simplement merci d'avoir, à sa manière si particulière, changer nos vies. Marc-Aurèle avait écrit : « L'homme ordinaire est exigeant avec les autres. L'homme exceptionnel est exigeant avec lui-même. » Gérard, tu as été un homme politique

exceptionnel à plusieurs titres. Gardons en mémoire ta fidélité, ta loyauté, ton respect pour les autres et surtout, une confiance inébranlable pour l'avenir. Adieu Gérard, adieu l'ami.

Je vous remercie.

**Emmanuel GIRAUD** : Merci à tous pour ces propos. Il est des moments où la disparition d'une personne, pourtant éloignée de votre quotidien, vous rend quelque peu orphelins, pour peu que vous l'ayez côtoyée de près à un moment de votre vie, à l'instar des habitants de cet arrondissement et d'une bonne partie de la ville.

Il est des moments, en politique où malgré certaines divergences, voire des oppositions frontales, ces toutes dernières années, il s'agit, à l'heure de son départ, de reconnaître l'œuvre d'un homme dans son entièreté et sur le temps long. Une œuvre considérable qui n'aurait jamais pris place ici, à Lyon, sans cet engagement sacrificiel au service d'une vie politique si vorace. Il est des moments où, après tant de combats, tant de travail, tant de ténacité, tant de colère, tant d'impatience comme autant d'exigences, tant de générosité et de passion pour Lyon, sa ville, notre ville, il faut simplement dire : « Merci, Monsieur Gérard COLLOMB. »

Un grand merci tout d'abord au nom des habitants du 9<sup>e</sup> pour avoir su, avec l'aide de compagnons de route historiques — je pense notamment à Lucien DURAND, fidèle parmi les fidèles — transformer concrètement les nombreux quartiers qui le composent. Alain GIORDANO en a parlé. Cependant, au-delà de toutes les œuvres visibles qui ont changé le 9<sup>e</sup>, merci d'avoir continuellement soutenu, avec tant d'énergie, des projets comme ceux de la rénovation urbaine de la Duchère, quand il fallait monter à Paris, au gré des mandats, pour demander des budgets supplémentaires, pour faire un acte I, un acte II un acte III de la rénovation urbaine de la Duchère.

Merci aussi d'avoir réussi à façonner et entretenir un environnement économique bienveillant et fertile autour d'entrepreneurs locaux — ils ont été nommés, mais autant les rappeler — comme la Cegid, Infogrames, mais je pense aussi au groupe Bocuse, devenus de véritables ambassadeurs de notre arrondissement.

Un grand merci pour votre pragmatisme et votre intelligence d'avoir prolongé les travaux initiés par vos prédécesseurs, Michel NOIR et Raymond BARRE, pour réveiller Lyon trop longtemps endormie, pour faire de cette ville de province, une métropole parfois jalouée, qui compte en Europe aujourd'hui, pour rendre les Lyonnais tout simplement fiers de leur ville.

Si les nombreuses œuvres matérielles réalisées retiennent souvent l'attention, et parfois les griefs, je retiendrai, de mon côté, celles qui ont créé du lien entre les Grands Lyonnais, celles qui ont amené du sel, celles qui lient l'humain à l'urbain, le 8 décembre qui devient le festival des lumières, la confiance donnée à Vincent CARRY et à Arty Farty pour le développement du festival des Nuits sonores, les biennales d'art contemporain, et celle de la danse, qui fait participer l'ensemble de notre métropole, ou encore, dans un tout autre registre, et pourtant essentiel au regard des terribles événements à l'œuvre dans notre monde aujourd'hui, suite aux événements contre la synagogue de la Duchère en mars 2002, la création de la démarche nommée « Concorde et Solidarité », avec l'objectif de mobiliser collectivement pour promouvoir le bien vivre ensemble entre communautés religieuses.

Toutes ces démarches, ces événements qui perdurent aujourd'hui, ont vu le jour par la capacité de Gérard COLLOMB à fédérer, à rechercher l'adhésion large, à sa capacité à

mettre la pression sur les partenaires publics pour prendre et tenir leurs engagements à la hauteur de notre territoire, qui le méritait, selon lui, de convaincre aussi les investisseurs de choisir Lyon tout en négociant âprement avec ces mêmes investisseurs pour que leurs projets servent au mieux l'aménagement du territoire et la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais.

Enfin, permettez-moi un grand merci d'avoir beaucoup appris personnellement et progressé à côté de lui pendant près de 10 ans en tant que professionnel. Et permettez-moi ici, quelques propos personnels. Quel patron, pourrais-je dire ! Par votre investissement total dans vos mandats, vous obliez autant vos exécutifs que vos administrations. Par votre volontarisme et votre combativité, vous arriviez à fédérer. Par votre confiance, vous nous tiriez vers le haut et vous nous donniez des ailes. Mais aussi, par votre exigence et votre intuition, il fallait être irréprochable, maîtriser ses dossiers et ne négliger aucun détail. Quand vous nous appeliez par notre titre et non pas par notre prénom ou notre nom, ce n'était pas bon signe et annonciateur d'un bon petit raticchon.

Par votre vision, vous avez posé, dès votre élection en 2001, des caps très clairs sur de nombreuses politiques publiques. Vous vous prépariez depuis tellement longtemps, depuis plus de 20 ans, vous connaissiez parfaitement la ville et ses acteurs. Vous aviez nourri un projet politique global pour la seconde métropole française. Vous adoriez user des métaphores de navigation maritime, vous le passionné de voile : « Monsieur GIRAUD, il faut savoir tirer des bords face aux vents contraires. » Ou encore vous aimiez dire : « Là où il y a une volonté, il y a un chemin. » Sur nombre de dossiers, vous nous avez montré qu'effectivement, malgré les difficultés, les lourdeurs et complexités, un chemin était toujours possible.

Je terminerai ces propos au nom du groupe socialiste et les militants de la section du 9<sup>e</sup>, et des nombreux habitants ici présent, reconnaissants, dont je fais partie, par deux exclamations bien à vous et qui vous représentaient dans votre proximité du quotidien. Vous exprimiez votre satisfaction par des « C'est super ». Votre œuvre à Lyon, Monsieur COLLOMB, c'était super. C'était aussi des « Salut à toi » pour vous dire bonjour en vous tendant une main frêle mais ferme. Je lui dirais alors « Salut à toi Gérard », pour vous dire adieu.

**Adrien DRIOLI** : L'annonce de la mort de Gérard COLLOMB, le 25 novembre dernier, résonna à Lyon très rapidement, avec un écho important, celui de la fin d'une époque, celui de la page d'un livre qui se tourne. Après de nombreuses années consacrées à Lyon — que dis-je, toute une vie —, on ne peut que regarder derrière nous et constater le chemin parcouru de notre ville qui passa d'une ville au statut de belle endormie — comme vous le disiez, Madame la Maire — à celui d'une métropole reconnue à l'échelle internationale. Élu maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, en 95, maire de Lyon pendant près de 18 ans avec une alliance de gauche en 2001, sénateur également pendant près de 18 ans, député de la seconde circonscription, président du Grand Lyon puis de la Métropole de Lyon, ministre d'État, ministre de l'Intérieur pendant le premier mandat d'Emmanuel MACRON.

Pour beaucoup de Lyonnaises et de Lyonnais, et en particulier de notre arrondissement, l'annonce de la mort de Gérard COLLOMB nous a fait très vite penser, en effet, à une époque qui s'achève, mais également à des souvenirs, des souvenirs que les uns et les autres pouvions avoir en pensant à l'homme viscéralement engagé pour sa ville, Lyon, ainsi que pour ses habitantes et ses habitants. Des Vélo'v, en passant par les quartiers de Gerland, de l'Industrie, de la Duchère, en passant par le grand projet de rénovation des

berges du Rhône, Gérard COLLOMB a fait évoluer Lyon. Emmanuel, tu citais également les Nuits sonores, un grand événement créé sur Lyon.

Plus personnellement, j'ai rencontré Gérard COLLOMB lors de mes 16 années de militantisme au Parti socialiste du Rhône, après avoir adhéré un 22 avril 2002, voyant l'extrême-droite aux portes du pouvoir. Ce souvenir d'un maire de Lyon qui descendit alors les escaliers de l'Hôtel de Ville de Lyon, après que ses grandes portes en bois furent ouvertes, alors même que la place des Terreaux était noire de monde, de manifestants, de lycéens et d'étudiants venus dire leur refus de l'extrême-droite et des idées nauséabondes qu'elle défend. Souvenir d'un maire choqué par le séisme du 21 avril 2002. Nous n'étions d'ailleurs pas en accord sur le caractère d'accident politique que beaucoup de ténors employaient, à l'époque, ni même sur les origines de la progression de l'extrême-droite, mais il était là, mobilisé aux côtés des Lyonnaises et des Lyonnais.

Gérard COLLOMB était régulièrement présent dans les Fêtes de la Rose, alors organisé à Rillieux-la-Pape. Ici, beaucoup de militants et militantes du Parti socialiste s'y reconnaîtront. Il était disponible et savait rester dans ces moments collectifs de camaraderie.

Gérard COLLOMB était aussi un homme attaché au logement social et au rôle de ce dernier dans la société et la mixité sociale qu'il permet. C'est un témoignage de Marie-Noëlle LIENEMANN que je souhaite vous délivrer. Ancienne sénatrice de Paris, ministre de François MITTERRAND et Lionel JOSPIN au Logement, plusieurs fois venue le soutenir lors de campagnes électorales à Lyon, comme elle l'avait fait en 2020 pour soutenir le groupe auquel j'appartiens, Lyon en Commun, elle écrivait encore cet après-midi, qu'elle était venue également le soutenir dans le cadre du renouvellement urbain, d'opérations de démolition de logements pour renouveler les quartiers, et le soutenir en tant que ministre au Logement.

Gérard COLLOMB, c'était également celui qui — un souvenir un peu plus lointain — avait été sensible à une pétition massive d'étudiants lyonnais dont je faisais partie lorsque j'étais syndicaliste étudiant, qui avait conduit un de ses soutiens pendant de longues années, Bernard RIVALTA, alors président du SYTRAL, à accorder l'instauration d'un demi-tarif étudiant pour les étudiants boursiers, pour les transports en commun et la baisse des tarifs pour tous les étudiants. C'était aussi cela, Gérard COLLOMB.

C'était aussi le Mémorial lyonnais du génocide arménien, dédié à tous les crimes contre l'humanité, à tous les génocides, inauguré en avril 2006, pendant lequel nous étions quelques jeunes socialistes Arméniens mobilisés contre le discours d'un ministre, Monsieur PERBEN, qui nous avait conduits à être interpellés par les forces de l'ordre, alors que nous étions très calmes. Mais Gérard COLLOMB était là et était venu demander à ce que nous soyons paisiblement « délivrés ».

Nous avons pu avoir des désaccords sur la construction et l'évolution de la gauche, certes, mais nous saluons la combativité, l'engagement sans limites d'un homme pour la Ville et la Métropole. L'ensemble des élus de Lyon en Commun souhaite donc saluer cet engagement.

En politique, enfin, beaucoup essaient de se faire un nom. Très rares sont les maires qui, même après 20 ans de mandat, parviennent à se faire un nom. Gérard COLLOMB s'était fait, lui, un prénom. Gérard COLLOMB y est parvenu.

Quelques mots pour terminer, pour le saluer. Au revoir Gérard, Au revoir Gégé.



**Jean-Pierre OTTAVIANI** : Gérard COLLOMB est décédé, il aura marqué notre ville comme ses habitants. Il eut des forces et de l'audace sur différents points qui méritent une sincère salutation. Il sut conquérir sa ville adoptive qui était Lyon. Il la connaissait très bien, comme le mouvement associatif, ainsi que ses habitants et aimait voir ses habitants. Il eut cette volonté de faire de Lyon la capitale de la banane, comme il le disait si bien, la banane reliant la Catalogne à notre région, pour terminer au Piémont. Il voulait que Lyon soit de nouveau connue et reconnue. Cela, il sut en partie le gagner et même bien le gagner.

Concernant notre arrondissement, il sut transformer le quartier de l'Industrie comme éliminer nombre de logements qui ne possédaient ni douche ou WC. En 1995, il y en avait plus de 2 500 dans notre arrondissement.

Mais des erreurs ou fautes furent aussi commises sur notre arrondissement, lorsqu'il décida, par exemple, la fermeture du Musée Captiva, musée dédié à l'éveil et à la science pour les enfants, et situé à la Duchère, et qui a été accompagné par le Musée des sciences de Paris. Pourtant, des classes de l'Ain ou même de Saône-et-Loire venaient le visiter. Et autre erreur aussi, avoir dit à la démolition de la grande entrée de la porte de Rhodiacéta, cette usine qui fut le poumon de l'histoire contemporaine...

*(Intervention inaudible dans le public)*

**Jean-Pierre OTTAVIANI** : Oui, c'est un hommage

...de l'industrie de notre arrondissement comme notre ville. Pourtant, près de 4 000 habitants s'étaient prononcés lors de cette consultation et l'immense majorité voulait que cette entrée soit conservée. D'ailleurs, sa décision engendra à l'époque la démission de son adjoint de la Culture.

**Une intervenante** : Taisez-vous !

*Brouhaha de protestation*

**Jean-Pierre OTTAVIANI** : Gérard COLLOMB, que j'ai connu depuis 1981 fut tout cela à mes yeux, et malgré maintes altercations entre nous, il y eut toujours un respect.

*Brouhaha*

**Madame la Maire** : S'il vous plaît. Non, Madame. Mais ça ne va pas ! S'il vous plaît. On est dans une démocratie, aujourd'hui.

*Protestation d'une intervenante et d'un intervenant*

**Une intervenante** : C'est un hommage à Gérard COLLOMB.

**Madame la Maire** : S'il vous plaît. Je partage... Est-ce que je peux parler ?

**Un intervenant** : C'est juste indécent.

**Madame la Maire** : Vous aussi, vous êtes indécents. Excusez-moi, je suis la police de l'assemblée.

*(Intervention inaudible dans le public)*

**Madame la Maire** : Oui, je voudrais la faire respecter mais vous ne me laissez pas parler, Monsieur. S'il vous plaît, vous me laissez la parole. Je suis la police de l'assemblée. C'est vraiment très dommage d'en finir comme cela.

**Une intervenante** : Non.

**Madame la Maire** : Vraiment si. Très dommage. Très dommage. Non, non, arrêtez, s'il vous plaît, de dire c'est qui, c'est quoi.

**Un intervenant** : (...) Cela veut dire quoi ? C'est inadmissible.

*Brouhaha*

**Madame la Maire** : Je ne connaissais pas la teneur de la prise de parole de Monsieur OTTAVIANI. Néanmoins, il est un élu de ce conseil d'arrondissement. Monsieur OTTAVIANI, est-ce que vous pouvez arrêter votre prise de parole, s'il vous plaît ? Ou est-ce que vous pouvez conclure, peut-être de façon positive, puisque vous avez commencé de façon positive ?

**Jean-Pierre OTTAVIANI** : Je terminais en disant que j'ai connu Gérard COLLOMB depuis 1981 et qu'il fut tout cela à mes yeux, et que malgré maintes altercations entre nous, il y eut toujours un respect.

**Une intervenante** : *(Inaudible)*

**Madame la Maire** : Le respect, c'est aussi ne pas intervenir dans ce conseil d'arrondissement. Le public est le bienvenu, mais il ne doit pas s'interposer, ni dans les débats ni dans les hommages.

**Une intervenante** : *(Inaudible)*

**Madame la Maire** : Non, il n'y a pas de discussion. Je vous propose de passer, s'il vous plaît, à la minute de silence. Est-ce que vous allez pouvoir la respecter ? Je l'espère, parce que là, ce serait vraiment dommage.

S'il vous plaît, je vous demande d'observer une minute de silence.

*Minute de silence.*

## 2. Désignation d'un secrétaire de séance

**Madame la Maire** : Nous devons procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose Madame Lisa MAMBRÉ. Est-ce qu'il y a des objections ?

Je vous remercie. Je laisse Lisa MAMBRE procéder à l'appel nominal.

## 3. Appel nominal et recensement des pouvoirs

Avant l'ouverture de cette séance, nous avons reçu 4 pouvoirs :

- Madame Sylvie FRÉNILLOT donne pouvoir à Lisa MAMBRÉ
- Madame Camille LACOSTE donne pouvoir à Yohann PARIS
- Monsieur Bastien MUSSET donne pouvoir à Marion CRETINON
- Monsieur Cyril GUINET donne pouvoir à Adrien DRIOLI

**Madame la Maire** : Au regard du nombre de présents, le quorum est donc atteint.

Je voulais vous signaler qu'il y aura aussi un hommage organisé à la Duchère, jeudi 14 décembre, à la maison des fêtes et des familles, à 14 heures, organisé en partenariat avec l'Espace seniors. Vous êtes évidemment les bienvenus. Je voudrais aussi

rappeler que la Fête des Lumières sera à la Duchère, cette année, avec une œuvre qui s'appelle *Le soleil de la Duchère*, mais qui en fait, est plein de petits fantômes qui sont des dessins des habitants. C'est une œuvre participative et peut-être que Gérard nous fera une petite visite dans ces fantômes de la Duchère.

Je souhaite installer Mme Mina HAJRI, que nous venons d'appeler nominalement, en tant que conseillère d'arrondissement qui prend la suite de Gérard COLLOMB. Elle est désormais membre de notre assemblée du conseil d'arrondissement, même si, comme vous l'avez dit, les circonstances sont plus que particulières.

#### 4. Adoption des procès-verbaux du 7 novembre 2023

**Madame la Maire** : Je vous propose d'adopter le procès-verbal du 7 novembre. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

*Le PV du conseil d'arrondissement du 7 novembre est adopté à l'unanimité*

#### 5. Questions des conseils de quartier au conseil d'arrondissement

**Madame la Maire** : Nous allons passer, comme il est tradition, aux questions des conseils de quartier.

Nous allons commencer par la question du Conseil de quartier de Vaise-Industrie-Rochecardon qui est posée par Elisabeth BANDIN.

##### *a. Vaise-Industrie-Rochecardon*

**Elisabeth BANDIN** : Bonsoir à tous et spécialement à Madame la Maire et aux conseillers d'arrondissement.

Je suis un peu émue, ce soir, de poser une question pour le Conseil de quartier Vaise-Industrie-Rochecardon devant tout ce monde présent.

Les Seniors occupent une place importante dans notre société mais sont quelquefois peu représentés. Aussi, le conseil de quartier Vaise-Industrie-Rochecardon propose-t-il la création d'un conseil des séniors afin d'entendre mieux leurs voix et faire face à leurs préoccupations.

Qu'en pense la Mairie du 9<sup>e</sup> ?

Par ailleurs, nous aimerions aussi mieux connaître la politique de la Ville et de la Mairie du 9<sup>e</sup> vis-à-vis des séniors, en matière de sécurité, de transport, d'accessibilité et d'activités. Merci pour votre écoute et vos réponses.

**Madame la Maire** : Je vous remercie, Madame BANDIN. Je propose à Amaïa SAINZ-RUIZ de vous répondre.

**Amaïa SAINZ-RUIZ** : Bonjour à toutes et tous. Tout d'abord, merci pour cette question.

L'idée de créer un conseil des aînés a déjà été réfléchi. À l'échelle de l'arrondissement et d'autres arrondissements de Lyon, il en existe. Cependant dans le 9<sup>e</sup>, et après observation des différents espaces de démocratie citoyenne, nous avons constaté que la participation démocratique était investie de manière satisfaisante par les habitants et habitantes de plus de 60 ans, et on les remercie de prendre part à la vie de l'arrondissement de cette façon.

Quand on lit les chiffres sur la participation des citoyens à la vie démocratique par tranche d'âge, le taux d'abstention aux élections législatives de 2017, par exemple, est de 43 % chez les 60-69 ans contre 74 % chez les 18-24 ans. Un chiffre qui illustre le taux de représentativité de l'opinion des plus de 60 ans dans la vie politique par rapport aux autres tranches d'âge.

La question de la représentativité des personnes âgées met en lumière la difficulté à différencier les catégories de vieillesse, aussi bien du point de vue des âges, que du point de vue social, en particulier du point de vue des ressources financières et culturelles. En effet, on a tendance à parler des « aîné-e-s » comme d'un groupe social homogène, alors que la population des plus de 60 ans est au moins tout aussi hétérogène que le reste de la population. Martine LANDANGER qui est une conseillère technique au Centre Régional d'Étude, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité, insiste sur un point, dans un de ses ouvrages. Elle dit que la participation des personnes âgées aux politiques qui les concernent nécessite la mise en place d'un processus et de procédures démocratiques de participation qui prennent en considération la diversité des situations de vieillesse.

Aussi, plutôt que d'aborder certaines problématiques sous le prisme d'un public très hétérogène, il semblerait pertinent de travailler main dans la main avec d'autres populations concernées par des besoins qui se recoupent avec ceux liés à la vieillesse, afin d'agir par besoin d'usage et non par besoin lié à un groupe spécifique de classes d'âge qui risque notamment de faire doublon avec des problématiques rencontrées et traitées par ailleurs.

Nous invitons nos seniors à investir les conseils de quartier, comme ils le font déjà très bien, le conseil d'initiatives locales, les associations dédiées et les démarches participatives ouvertes à toutes et tous, au même titre que l'ensemble de la population, afin d'échanger sur leurs besoins et partager leur parole qui nous concerne toutes et tous.

Ces instances participatives *ad hoc* doivent être réservées à celles et ceux qui ne peuvent pas s'exprimer et/ou sont très peu représentés dans les systèmes de prise en compte de la parole des citoyens. C'est le cas pour les enfants par exemple — Le conseil des enfants est là pour permettre la présence de l'opinion des enfants dans la vie politique et donner la possibilité de recueillir leur parole de jeunes citoyens et citoyennes, sinon nous n'avons pas les outils pour —, ainsi que les minorités et les publics vulnérables comme les personnes porteuses de handicap, les personnes éloignées des instances citoyennes classiques.

Des groupes de travail thématiques existent pour certains publics. À la mairie du 9<sup>e</sup>, nous avons le collectif Handicap 9, il y a le C.L.A.S.S., il y en a plein d'autres. Il y a Infocom aussi. C'est davantage pour consolider un réseau et une communauté d'acteurs que pour une démarche de démocratie participative. On invite chacun et chacune à rejoindre les conseils de quartier en parallèle.

Cependant, nous sommes attentifs à la parole portée par nos aînés, et nous gardons la possibilité de réunir un comité consultatif citoyen des personnes de plus de 60 ans, sur des projets spécifiques, si on venait à manquer de retour de la part de ce public.

Quant à la deuxième question qui concerne les politiques de la Ville et la politique de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons édité, il y a peu de temps, un guide pratique des seniors. Je pourrai vous en passer en fin de séance. Ils sont disponibles à la mairie du 9<sup>e</sup> et aussi dans ce que nous avons appelé « un spot seniors » qui ouvre prochainement au foyer

protestant de la Duchère. Vous pourrez retrouver ces guides-là qui font très bien le détail de tout ce qui est proposé. Il y a la rubrique qui concerne le déplacement, avec les tarifications spécifiques aux seniors et aux personnes à mobilité réduite. Il y a des services d'accompagnement de porte à porte, à prix de ticket TCL, sur les 74 communes desservies par le réseau TCL. Il y a des choses concernant les activités sportives. Il y a aussi de la veille sur nos populations fragiles, comme par exemple la veille téléphonique proposée en cas de fortes chaleurs qui du coup, propose des appels quotidiens pour être sûrs que les personnes inscrites sur ce fichier aillent bien et ne souffrent pas de la chaleur.

Je vous invite à consulter le guide. Vous aurez beaucoup de réponses à vos questions.

Je vous remercie.

**Alain GIORDANO** : Ma première remarque, c'est que d'habitude, vous les transmettez toujours, mais là, on n'avait pas les questions.

**Madame la Maire** : On les a reçues très tardivement, je vous avoue. D'ailleurs, j'allais faire un petit commentaire en le disant. On les a reçues vendredi.

**Elisabeth BANDIN** : C'était la date limite.

**Madame la Maire** : Non, ce n'était pas la date limite, c'est la date limite à laquelle Madame GROSBON vous a relancés, mais normalement c'est une semaine à l'avance. *Mea culpa* si on ne vous les a pas transmises. Désolée.

**Alain GIORDANO** : On l'intègre tout à fait.

**Madame la Maire** : C'est vrai qu'on a même hésité. On voulait répondre, mais...

**Alain GIORDANO** : La démocratie participative, pour moi, se conçoit également avec la démocratie représentative puisque c'est difficile pour nous, ensuite, de mieux participer au débat quand on n'a pas eu les questions en amont.

**Madame la Maire** : Je suis d'accord.

**Alain GIORDANO** : J'intègre totalement votre remarque.

Il me semble que la question était : « Est-ce qu'on peut imaginer un conseil des seniors ou quelque chose qui s'en rapprocherait avec une spécificité ? » J'entends bien la réponse qui est de dire que les seniors participent, comme toutes les tranches d'âge, par exemple, aux conseils de quartier ou autres structures générales. Mais est-ce qu'on n'aurait pas besoin d'une structure adaptée à une demande spécifique des seniors ? Je pense que c'était l'objet de la demande. C'est ce qui existait, il y a un temps, et qui s'appelait le conseil de gérontologie. Je laisse la question ouverte, mais je pense que l'idée est quand même intéressante.

**Madame la Maire** : C'est vrai qu'Alexandre CHEVALIER, l'adjoint aux Seniors a proposé la mise en place des conseils des aînés qui est le terme exact. Pour l'instant, on ne s'en est pas encore saisi pour toutes les raisons que Madame SAINZ-RUIZ expliquait. Par contre, ce n'est pas du tout une fin de non-recevoir. Il y a sans doute eu des choix qui ont été faits et on ne s'est pas encore saisi de cet outil.

Je n'ose même pas parler du goûter de fin d'année des seniors parce qu'il est complet.

Pour compléter, les seniors sont quand même régulièrement choyés.

**Elisabeth BANDIN** : C'est vrai que les seniors peuvent se rencontrer au marché, lors d'une croisière, etc. Mais est-ce qu'on a créé un lieu où tous ces seniors de différents bords et de différents âges peuvent se réunir ?

**Madame la Maire** : C'est vrai aussi qu'il y a vraiment des disparités en termes d'âge, mais aussi en termes de quartier. Par exemple, à la Duchère, l'espace seniors et le spot seniors qui vont être installés au foyer de protestants, font qu'il y a vraiment beaucoup de connexions. À Vaise-industrie-Rochecardon, c'est vrai que plusieurs associations ont fermé après le COVID et c'est vrai qu'on est complètement en déficit, même si au centre social, au club d'échecs ou dans diverses instances, il y a des seniors.

Encore une fois, ce n'est pas une fin de non-recevoir de créer ce conseil, mais est-ce que c'est la bonne instance ? C'est aussi ce qu'il faut peut-être qu'on voie.

**Elisabeth BANDIN** : Mais on peut réfléchir ensemble et on se donne rendez-vous dans quelques temps. On reposera la question, ne vous inquiétez pas.

**Madame la Maire** : Très bien, pas de souci, Madame BANDIN. Merci beaucoup d'être venue poser la question.

**Mina HAJRI** : Je voulais juste préciser — Madame BANDIN le sait très bien — qu'il existait un conseil de gérontologie, une instance qui se retrouvait une fois par trimestre et qui fonctionnait très bien. Pourquoi ne pas revenir à un conseil de gérontologie qui se passait dans cette salle. C'était des salles combles, pour ceux qui s'en rappellent.

**Madame la Maire** : Tout à fait. Et après, peut-être qu'on devrait l'appeler autrement. Parce que « conseil de gérontologie », pour moi, cela a un côté quand même assez — je ne sais pas comment l'expliquer — médical.

On a aussi une question du conseil de quartier de Saint-Rambert-Île Barbe. Est ce qu'il y a quelqu'un qui représente le conseil de quartier ? S'il n'y a personne, Monsieur GIRAUD, vous allez faire et la question et la réponse.

*b. Saint-Rambert-Île Barbe*

**Emmanuel GIRAUD** : Ce n'est pas très démocratique de faire et les questions et les réponses, mais je vais m'y atteler.

Bonsoir à toutes et tous. Le conseil de quartier de Saint-Rambert-Île Barbe, par la voix de sa présidente Marie-Dominique ROLLING, nous pose la question suivante :

« Après plusieurs concertations, nous souhaiterions savoir quel sera le devenir de l'ancienne mairie de Saint-Rambert-Île Barbe. Nous n'avons plus aucune information depuis le 20 octobre 2022. »

Voici la question à laquelle je répons à Marie-Dominique et son équipe. Je corrigerais juste un élément de sa question puisqu'il est évoqué « après plusieurs concertations ». En fait, il n'y a eu qu'une concertation dans cette bâtisse de la mairie annexe de Saint-Rambert, c'est celle qui a été effectivement organisée le 20 octobre 2022. Il n'y en avait jamais eu auparavant. Mina HAJRI évoquait les salles combles de la mairie du 9<sup>e</sup>, pour ma part, j'évoquerais plutôt des salles vides de la mairie annexe de Saint-Rambert puisque depuis 2016, ce site est vide, vide souhaité par la municipalité précédente, étant donné qu'il était voué à être vendu, que c'était un bien public voué à être cédé, et que progressivement, le bureau de vote avait été ôté de la mairie annexe. Seules résistaient, au sous-sol, les équipes

très méritantes de Saint-Rambert Solidarité, qui jusque-là organisaient des collectes et des distributions alimentaires, un vendredi sur deux, sur ce sous-sol.

Depuis 2020, il y eut un changement de paradigme puisque l'idée de vendre le bien a été évacuée avec un objectif de conserver ce bien public dans le giron public tellement il constitue, pour nous — et quand je dis « nous », c'est nous tous — une figure de proue, un élément consubstantiel, j'allais même dire, du quartier de Saint-Rambert et de sa place Henri Barbusse.

La première chose qui a été engagée, *a minima*, c'est de remonter les équipes de Saint-Rambert Solidarité qui y exerçaient, au rez-de-chaussée. Il s'agissait souvent de personnes âgées qui faisaient de la distribution alimentaire. Je tiens à les remercier puisqu'on n'a jamais eu besoin, en ces périodes actuelles d'entrée dans l'hiver, de ce genre d'associations. C'est le premier point. Deuxième point, sans pour autant être inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement de la Ville de Lyon, c'est un site pour lequel nous portons une attention particulière. Pour celles et ceux qui savent où je réside, le quartier dans lequel je m'investis, c'est un site sur lequel j'attire une attention particulière. C'est un site qui appartient à chacun et en même temps à tous. C'est la raison pour laquelle on a souhaité le conserver dans le giron public, et c'est aussi la raison pour laquelle nous avons souhaité concerter fin 2022. On a eu une concertation qui s'est déroulée avec un grand succès. Je tiens à remercier Charles COUTY de nous avoir accueillis dans son magnifique musée, et le temps d'une soirée, nous avons fait salle pleine avec plus d'une soixantaine de citoyens qui sont venus les uns et les autres livrer leurs souhaits, leurs idées pour le devenir de ce site. On a parlé de bar associatif, on a parlé de café, on a parlé d'épicerie. On a parlé d'espace artistique, de maison médicale. Autant d'idées foisonnantes avec toutes, un point commun qui est de faire de ce lieu, un lieu de vie, un lieu de lien, un lieu convivial, un lieu ouvert au public. Cet investissement des habitants dans leur participation nous honore déjà, et bien sûr, nous en sommes absolument redevables.

Néanmoins, et surtout parce que nous souhaitons conserver cet équipement dans le giron public, sa reprogrammation va prendre du temps et c'est bien ce temps nécessaire que nous avons évoqué auprès des habitants qui étaient présents ce 20 octobre 2022. Pourquoi du temps ? Parce que sous ses allures qualitatives, ce bâtiment nécessite des travaux. Il nécessite plusieurs centaines de milliers de travaux pour des questions d'accessibilité, puisqu'on envisage d'accueillir du public, au regard des idées qui sont sorties.

Il va falloir trouver un modèle économique, ce qu'on appelle dans le jargon technique « un véhicule opérationnel », pour engager des travaux qui devront être en partie supportés par le preneur. Le preneur, ce n'est pas le futur propriétaire, vous l'avez bien compris, le propriétaire restera la Ville. Mais comme tout preneur, à un moment donné, qui aura un fonds, il faudra qu'il participe de ce montage. Il y a plusieurs possibilités qui sont proposées. On peut passer de l'appel à projets jusqu'à la mise en place d'un bail emphytéotique. Cela peut être porté par des privés en location comme cela peut être porté par des structures parapubliques, type SACVL, par exemple.

Ce qu'il faut savoir aussi, et pour répondre concrètement à Marie-Dominique, c'est que nous devons aussi de manière simultanée, penser également au déplacement de Saint-Rambert Solidarité, et que même si on peut travailler sur deux tableaux, trouver une solution pour reprogrammer ce site, cela ne peut se faire que dans le même temps où nous trouverons un atterrissage — excusez-moi l'expression — pour Saint-Rambert Solidarité en lieu sûr dans cette partie nord du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Enfin, nous sommes en milieu de mandat, et en milieu de mandat, les services de la Ville sont aujourd'hui très mobilisés sur de nombreux dossiers, sur de nombreux appels à projets. L'Agora du 9 en fait partie. Effectivement, il faut que nous donnions une tonalité possessive à ce projet de Saint-Rambert, mais il faut aussi se frayer un passage par rapport à tous les autres projets qui sont en cours d'élaboration.

Alors oui, nous avançons. Nous savions à l'avance, d'ailleurs, on nous avait prévenus. On nous avait dit : « Attention, vous allez concerter le lendemain matin, les habitants vont vouloir avoir ce qu'ils ont dit la veille. » Nous savions à l'avance qu'une concertation susciterait de l'importance et de l'impatience. Mais n'ayez crainte, la procédure avance. Des contacts ont été établis avec des structures plutôt publiques, de gestion, mais ce sont seulement des contacts qui n'ont pas eu de transformation en termes d'équilibre financier trouvé. On souhaite donc trouver le meilleur modèle possible, pérenne, qui correspond à la fois aux souhaits des habitants mais avec un équilibre financier nécessaire pour son preneur.

En tout cas, je m'engage que d'ici les tous prochains mois, on puisse vous donner des nouvelles plus concrètes. Cependant, nous sommes toujours dans le cadre de négociations et de preneur à trouver sur ce bel édifice qui est l'ancienne mairie annexe de Saint-Rambert.

## 6. Ordre du jour

**Madame la Maire** : Après ces questions des conseils de quartier, je vous propose de passer à l'ordre du jour. Ce soir, il y a 22 délibérations avec quelques petits changements d'ordre de présentation de délibérations. Je vous expliquerai au fur et à mesure.

---

### 1. NPC 15269 - NPA 19303 — Mise en place du référent alerte éthique

---

**Rapporteur : Mme BRAIBANT THORAVAL Anne**

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

La loi du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, oblige les collectivités à mettre en place un dispositif d'alerte éthique dont l'objectif est de recueillir les signalements émis par des lanceurs d'alerte. En 2022, le législateur a voté l'élargissement des personnes considérées comme lanceurs d'alerte ainsi que les critères.

Cette délibération que je vous présente ce jour permet de créer un dispositif d'alerte au sein de la Ville de Lyon ainsi que ses modalités d'organisation. Vous avez le schéma qui explique ce que je vais vous narrer.

Un dispositif est mis en place afin que toute personne puisse la saisir en respectant le principe de confidentialité. Un accusé de réception dans un délai de 7 jours devra lui être adressé, il devra notamment mentionner le délai de réponse pour l'examen de sa recevabilité ainsi qu'un rappel portant sur la protection juridique d'un lanceur d'alerte.

Le référent d'alerte éthique réalise un premier filtre afin d'évaluer la recevabilité de l'alerte ainsi que l'opportunité de mener une enquête interne.

La demande est soumise de manière anonyme à une formation collégiale composée de l'Inspectrice Générale des Services qui est désignée comme référente éthique puisqu'elle



a un positionnement d'indépendance totale à la Ville de Lyon, de la direction des Affaires juridiques et d'un membre du collège des personnalités qualifiées du Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon.

Si l'alerte est recevable, une enquête sera menée, puis un rapport sera rédigé et remis à l'autorité territoriale qui décidera des suites à donner : soit la mise en place de mesures correctives, soit des sanctions disciplinaires ou bien un signalement au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

## **2. NPC 17127 - NPA 19337 — Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2024/2026**

---

**Rapporteur : Mme BRAIBANT THORAVAL Anne**

L'accessibilité numérique consiste à rendre les contenus et les services numériques compréhensibles et utilisables par les personnes en situation de handicap. Depuis 2020, les ambitions de la Ville de Lyon en matière d'accessibilité numérique se sont renforcées. Ce document présente la politique de la Ville sur la période 2024/2026, même si des choses ont déjà été faites. Il y a quelques actions qui sont prévues en 2024 :

- Un nouveau site lyon.fr plus accessible ;
- Une nouvelle plateforme Oyé! ;
- La refonte du site des bibliothèques municipales.

Suivront en 2025 et 2026, les refontes des sites de l'auditorium, du jardin botanique, et de l'intranet.

En rendant ces services numériques plus accessibles aux personnes en situation de handicap, la Ville réaffirme sa volonté d'un service public accessible à toutes et tous. Nous ne faisons pas d'injonction au tout numérique, en laissant l'opportunité aux usagers de réaliser leurs démarches par d'autres canaux comme cela est inscrit dans le Pacte usagers. La Ville met ainsi en place une alternative systématique aux services dématérialisés qu'elle propose.

Je rappelle que les mairies d'arrondissement, contrairement à beaucoup d'autres services publics, restent ouvertes inconditionnellement au public, sans forcément de rendez-vous, sauf pour les cartes d'identité et les passeports. La porte de la mairie d'arrondissement est toujours ouverte.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

**Madame la Maire :** Je cède la parole à Monsieur GENOUVRIER avec trois délibérations concernant l'inventaire. Il s'agit de délibérations récurrentes. Je vous rappelle que tous les ans, nous procédons à la présentation de ces délibérations. Nous devons adopter une délibération propre à l'inventaire de l'arrondissement — les bâtiments transférés — puis donner un avis sur la délibération de la Ville de Lyon sur la liste de ces bâtiments transférés. Si ces deux délibérations sont semblables, alors nous voterons la concordance. En cas contraire, nous constaterons la discordance. Une des deux délibérations inscrites à l'ordre

du jour ne sera donc pas adoptée.

---

**3. NPA 19494 — Modification de l'inventaire des équipements de proximité du 9<sup>e</sup> arrondissement**

---

**4. NPC 17231 - NPA 19354 — Modification de l'inventaire des équipements transférés à la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement (inventaire stabilisé)**

---

**5. NPA 1732 - NPA 19357 — Modification de l'inventaire des équipements de proximité du 9<sup>e</sup> arrondissement (concordance)**

---

**Rapporteur : M. GENOUVRIER François**

Il s'agit de faire l'inventaire des équipements de proximité qui sont les bâtiments dont la gestion a été transférée à notre mairie d'arrondissement dans un objectif d'être au plus proche des habitantes et habitants de nos quartiers. La Ville de Lyon, la mairie centrale, conserve la propriété des murs et le gros entretien, tandis que notre mairie d'arrondissement s'occupe de la gestion quotidienne et de l'affectation des locaux.

Cette année, une seule modification dans cet inventaire. Nous intégrons dans notre giron des locaux, rue Tissot, qui se situent dans une bâtisse entre l'école Hepburn et l'espace vert, bâtisse que nous appelons pour le moment, la Maison Tissot. Ce lieu a vocation à être mis à disposition d'associations qui contribuent à l'animation du quartier, en lien avec le projet plus global de la rue Tissot, qui comprendra à terme une modification de la circulation dans la rue, l'agrandissement de l'espace vert et la nouvelle école.

Ces locaux doivent faire l'objet de quelques travaux de mise aux normes, ce qui nous contraint à encore un peu de patience avant de les voir ouvrir au public.

Je vous invite à voter favorablement les trois délibérations pour entériner la liste des équipements transférés.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

**Madame la Maire :** Nous pouvons nous réjouir de l'arrivée, dans le giron de notre arrondissement, de la Maison Tissot qui sera peut-être renommée.

Comme je vous l'ai dit, il y a un petit changement dans l'ordre de présentation des délibérations. Il semble assez logique de passer la parole à Madame Marie ALCOVER pour la délibération 19363, il s'agit de la notification des tarifications relatives aux équipements transférés — nous sommes dans le même sujet — à la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement.

---

**6. NPC 17234 - NPA 19363 — Modification de la tarification relative aux équipements transférés à la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement**

---

**Rapporteur : Mme ALCOVER Marie**

Suite au transfert de la Maison Tissot, nous devons nous prononcer sur la tarification. C'est l'occasion pour moi de vous souligner deux points importants sur cette délibération.

Le premier, c'est la mise à jour des tarifs des salles transférées. On est donc sur la Maison Tissot dont le transfert vient d'être validé à l'instant dans le conseil d'arrondissement. Puis il y a aussi le local qu'on appelle l'Agora qui a été transféré l'année dernière et dont nous allons modifier l'usage très prochainement. Je vous invite à vous prononcer sur ces deux sujets.

Le deuxième sujet dont je voulais vous parler, c'était notre souhait d'apporter de la visibilité à des femmes glorieuses, mais pourtant, illustres inconnues. Je voudrais vous dire qu'aujourd'hui, en France, seulement 6 % des rues portent un nom de femme. À Lyon, ce chiffre monte à 11 %. Après le square Thérèse Girardon et le jardin Françoise d'Eaubonne, nous vous proposons aujourd'hui de renommer quatre de nos salles associatives de l'arrondissement. Jusqu'ici, elles portaient le nom de la rue où elles se trouvent. Le choix des noms a été proposé aux citoyens et citoyennes, au printemps.

Je voulais juste vous faire rapidement une petite biographie sur les noms qui ont été choisis par les habitants, et vous donner quelques précisions :

Pour la salle située rue Barthélémy Buyer, on a choisi le nom de Denise DOMENACH qui était une résistance française, née et décédée à Lyon. Alors que Lyon est occupée, en 1943, elle rejoint les Forces unies de jeunesse, et entre dans la clandestinité l'année suivante. Elle a reçu la médaille de la Résistance et a été nommée Chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur.

Pour la salle Schoenberg à Saint-Rambert, ce sera Helen KELLER qui est une autrice conférencière et militante politique américaine, aveugle, sourde et muette depuis l'âge d'un an et demi, elle est la première personne atteinte de ce handicap à obtenir un diplôme universitaire. C'est une autrice prolifique. Elle était également une femme engagée qui a fait campagne pour le droit de vote des femmes et pour l'amélioration de la vie des personnes aveugles.

La Maison Cordier sera renommée Jeanne BARDEY qui était une sculptrice, graveuse, dessinatrice et artiste peintre lyonnaise et méconnue, remarquée par Auguste RODIN dont elle fut la première élève. Elle est aussi l'amie d'Édouard HERRIOT et de Tony GARNIER. Reconnue partout en France de son vivant, elle légua au Musée des Arts décoratifs 600 sculptures et plus de 2 000 dessins, gravures et peintures.

Enfin, pour la salle que nous avons ouverte récemment, rue des Docks, dans le quartier de l'Industrie, elle sera renommée Madeleine BRÈS, première doctoresse française. Âgée de 27 ans et mère de 3 enfants, elle devient, en 1869, deux fois bachelière en lettres et en sciences. Elle entame alors des études de médecine et soutient sa thèse de doctorat. Elle enseigne aux directrices d'école et de maternelle les préceptes de base et fonde, sur ses propres deniers, une crèche où sont soignés et gardés gratuitement les enfants jusqu'à l'âge de 3 ans.

Pour ce qui est de la suite des événements, en 2024, on mettra à jour la signalétique ainsi qu'une plaque qui relatara la biographie de ces personnes. Elles seront apposées sur les salles concernées.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

**Alain GIORDANO** : Je comprends tout à fait le principe global de rattraper un peu la désignation et d'intégrer des noms féminins qui manquent. On retrouve ce déficit dans

beaucoup de communes en France, hélas. Cependant, de façon globale, je voulais savoir quels étaient — et dans l'hypothèse où il n'y en a pas, ce serait peut-être bien d'ouvrir ces modes de désignation — le principe et les modalités de désignation de ces personnes. Est-ce qu'il ne serait pas utile de se pencher sur des personnalités — certes, celles qui sont citées sont des personnalités tout à fait dignes — plus locales en passant avec ce qu'on appelle la démocratie locale, c'est-à-dire les associations, les conseils de quartier pour peut-être retrouver des noms qui justifieraient tout à fait d'être désignés sur ces structures.

Voilà ma question et mes suggestions, si vous le permettez.

**Madame la Maire :** Pour vous répondre, Monsieur GIORDANO, c'est vrai que Thérèse GIRARDON avait peut-être un ancrage plus local. Les noms ont été proposés par certaines associations et par des agents de la mairie du 9<sup>e</sup> qui ont fait un travail de recherche. Alors peut-être qu'il faut encore plus orienter de façon locale. On était quand même déjà dans cette démarche de suggestions. Après, le vote s'est fait en ligne. Je vous avoue que je ne connais pas les pourcentages, etc. Peut-être que Madame ALCOVER les a. Peut-être qu'il y a des personnalités qui étaient plus locales, qui n'ont pas reçu les « suffrages » puisqu'après, il y a eu un vote de la population qui était mis sur notre site internet.

**Marie ALCOVER :** Je voudrais vous préciser qu'on a fait appel aux CICA pour leur dire quelle était la démarche et leur demander s'ils avaient des noms. Comme le CICA est aussi l'organe qui représente l'ensemble des associations, il était tout à fait indiqué pour travailler sur ces sujets. On a échangé avec eux. En fait, on a aussi échangé avec des associations dont c'est l'objet de visibiliser les noms de femmes. Ils nous ont fait une proposition. On a sélectionné un certain nombre de noms — environ une dizaine — et on a lancé un vote en ligne qu'on a annoncé dans le O9 qui est quand même l'outil majeur de communication de la mairie. Après on a relayé sur nos réseaux sociaux. Il est évident qu'on a essayé de toucher le largement possible, en impliquant les gens qui étaient concernés sur ces sujets.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**7. NPC 17147 - NPA 18769 — Gratuités partielles de frais de locations accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 25 253,15 euros HT.**

---

**Rapporteur : Mme ALCOVER Marie**

C'est une délibération qu'on passe tous les ans puisque la Ville de Lyon gère des salles de spectacles et de réunions, comme par exemple des salles à la Bourse du travail, au Palais de la Mutualité ou au Palais Bondy.

La délibération propose d'accorder la gratuité des frais de location à des associations qui œuvrent pour l'intérêt général. Puisque cela concerne association du 9<sup>e</sup>, à savoir Médecine et Droit d'Asile, nous sommes invités à donner notre avis et bien sûr, je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération. Merci.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

## 8. NPC 14004 - NPA 19033 — Collecte des déchets des marchés forains - Approbation de deux conventions avec la Métropole de Lyon

---

### Rapporteur : Mme CRETINON Marion

Cette délibération porte sur une évolution concernant la gestion des déchets sur nos marchés forains. Concrètement, elle propose la signature de deux conventions avec la Métropole de Lyon concernant la gestion des déchets générés par les marchés forains.

Je vais vous expliquer le contexte un petit peu plus en détail. Sur Lyon, il y a plus de 130 tenues de marché qui ont lieu chaque semaine. Ces marchés forains sont des lieux essentiels pour l'approvisionnement en produits frais des habitantes et habitants. En une année, ces marchés génèrent plus de trois tonnes de déchets, principalement constitués de déchets alimentaires, de cartons, de canettes en bois ou en plastique ou de caisses en polystyrène.

Actuellement, il n'existe pas de dispositif de tri des déchets sur les marchés et c'est la Métropole qui en assure le nettoyage, la collecte et le traitement. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la gestion des déchets de nos marchés forains va évoluer du fait de deux éléments concomitants :

- D'une part, conformément au Code de l'environnement, l'ensemble des marchés forains ont l'obligation de mettre en place un tri à la source des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Nous allons donc nous conformer à cette réglementation.
- D'autre part, l'ensemble des communes du territoire de la Métropole de Lyon deviennent compétentes en matière de gestion des déchets de leurs marchés forains à compter de cette même date.

C'est pourquoi la Ville de Lyon propose de mettre en place, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, deux dispositifs distincts en fonction de la taille des marchés forains :

- D'une part, pour les tenues de marché qui rassemblent en moyenne plus de quinze commerçants, il est proposé la mise en place du tri des déchets sur trois flux — les déchets alimentaires, les cartons et enfin les autres déchets — et de poursuivre la collecte et le traitement des déchets. Ces marchés s'appelleront des marchés collectés. C'est ce terme-là que vous retrouverez dans les conventions. Sur Lyon, cela représente 50 marchés ;
- D'autre part, pour les tenues de marché qui rassemblent en moyenne au maximum quinze commerçants, il est proposé de ne pas poursuivre la collecte et le traitement des déchets et de demander aux forains d'emporter leurs déchets pour en assurer la gestion par leurs propres moyens. Ces marchés non collectés s'appellent marchés à emport ou marchés propres. Cela représente 84 marchés sur Lyon.

Concrètement, la Ville de Lyon et la Métropole continueront de travailler ensemble sur la gestion des déchets. L'objet de ces deux conventions est d'encadrer cette collaboration. La première convention concerne les marchés collectés et la seconde, les marchés à emport.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**Mina HAJRI** : Je ne prendrai pas part au vote, faisant partie du personnel de la Métropole.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 – Mme Mina HAJRI**

---

**9. NPC 17193 - NPA 19064 — Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2024**

---

**Rapporteur : Mme CRETINON Marion**

Cette délibération porte sur les marchés de plein vent et plus particulièrement les tarifs de droits de place et droits annexes qui sont acquittés par les commerçants des marchés forains à la Ville de Lyon. Afin de prendre en compte la hausse générale des coûts pour la Ville de Lyon, il est nécessaire de réévaluer annuellement ces tarifs. Compte tenu de l'importance des marchés dans l'approvisionnement alimentaire des habitants, la Ville de Lyon fait le choix de limiter au maximum la hausse des tarifs et d'absorber l'essentiel de l'augmentation des dépenses. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé une définition des tarifs déclinés comme suit, et sur la base des tarifs votés l'année dernière, le 15 décembre 2022 :

- Une hausse de 2 % du tarif abonné ;
- Une hausse de 2 % du tarif journalier par mètre linéaire qui est applicable, soit à une extension de métrage pour un abonné, soit un commerçant non abonné ;
- Une augmentation des droits annexes d'électricité de 2 % également.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**10. NPC 17195 - NPA 19091 — Attribution des aides directes exceptionnelles aux commerçants et artisans à la suite des manifestations dans le cadre des violences urbaines du mois de juillet 2023**

---

**Rapporteur : Mme CRETINON Marion**

Cette attribution de subventions fait suite à une délibération que nous avons votée en septembre dernier, et qui avait pour objet de déployer plusieurs mesures en soutien aux commerces et artisans, suite aux violences urbaines qui ont eu lieu en juillet dernier.

Les violences urbaines ont en effet laissé un lourd tribut sur les bâtiments publics, le mobilier urbain, les transports et les commerces. Fortement attachée aux commerces de proximité et consciente de leur rôle dans l'attractivité et le rayonnement de la ville ainsi que dans la cohésion sociale au sein des quartiers, la Ville de Lyon souhaite soutenir les commerces qui ont été particulièrement impactés par ces dégradations.

C'est pourquoi la Ville de Lyon propose d'attribuer une aide forfaitaire exceptionnelle aux commerçants, d'un montant de 2 000 euros pour les entreprises victimes de dégradations sur les éléments extérieurs comme les façades, vitrines, rideaux métalliques, et de

5 000 euros pour les entreprises victimes de dégradations, à la fois sur des éléments extérieurs et intérieurs comme du stock ou du mobilier.

Au total, sur la ville de Lyon, 54 commerces vont pouvoir bénéficier de cette aide, dont 2 commerces du 9<sup>e</sup> arrondissement. Au total, cela représente 192 000 euros d'aide attribuée aux commerçants et artisans.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

## **11. NPC 17185 - NPA 18665 — Approbation et autorisation de signature de la convention relative au PEDT portant mention de l'organisation périscolaire et du plan mercredi 2023-2026 entre la Ville de Lyon, l'Inspection Académique, la Préfecture et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône**

---

**Rapporteur : M. PARIS Yohann**

Je crois qu'à chaque conseil d'arrondissement, je vous parle du projet éducatif de territoire. Ce sera encore le cas, ce soir. Je vais vous faire grâce des ambitions qu'on a déjà rappelées à de multiples occasions. Concernant le projet éducatif de territoire, ce soir, il s'agit de la convention qui nous lie à l'Éducation Nationale et qui traite du temps de l'enfant. En pratique, il s'agit de la semaine de 4 jours qui avait été mise en place sur la ville de Lyon, en 2018. On souhaite reconduire cette convention pour les 3 prochaines années pour qu'on tombe sur le travail autour du projet éducatif lyonnais et que ce soit en concordance avec tout le travail qui avait déjà été lancé, il y a deux ans. En pratique, il s'agit de renouveler la semaine de 4 jours. C'est une convention qui a été présentée dans tous les conseils d'école du premier trimestre. Cela a été présenté aux parents.

Je voudrais peut-être également rappeler qu'au-delà de ce temps de l'enfant, dans cette convention, cela nous permet aussi de mieux structurer la filière d'animation auprès des enfants et du périscolaire, et rappeler que, du coup, on est en train de structurer cette filière et qu'on apporte des aides supplémentaires en termes de ressources humaines, en termes d'animateurs, notamment sur les écoles en REP et REP+. Cela nous a permis de mettre de 25 postes d'animateurs adjoints au directeur d'accueil de loisirs sur les écoles REP et REP+.

Il y a également un autre volet qui est de renforcer l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Je laisserai peut-être Madame SAINZ-RUIZ le présenter dans le plan handicap de la Ville de Lyon.

En plus de tout cela, je dirais que la question des temps périscolaires du soir est une question qui se pose actuellement. Vous savez qu'il y a deux temps sur cet accueil du soir : un temps qui part de 16 heures 45 jusqu'à 17 heures 30 et un temps de 17 heures 30 à 18 heures 30. De l'avis des consultations qui sont menées avec les partenaires éducatifs et toute la communauté éducative et par rapport à nos ambitions, ces temps pourraient être retravaillés. C'est un travail qui est actuellement en cours. Hier soir, une réunion s'est tenue à ce sujet. Cela nous permet de retravailler cette notion de la temporalité pour pouvoir amener une ambition vraiment d'animation auprès des enfants, puisque ce premier temps

— je ne vais pas rentrer dans tous les détails — qui dure trois quarts d'heure à la fin de l'école est un temps un peu court pour pouvoir animer quelque chose avec les enfants. On travaille donc cette question-là. Je pense que je reviendrai vers vous dans le premier trimestre de l'année prochaine pour vous définir un petit peu plus ce qui résulte de ces questionnements.

Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

## **12. NPC 17177 - NPA 18699 — Projet Éducatif de Lyon - Attributions des subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes année 2024**

---

**Rapporteur : M. PARIS Yohann**

Cette délibération est un peu plus classique dans le sens où ce sont les subventions aux coopératives scolaires pour les départs des classes découvertes pour l'année 2024. C'est vraiment une chose à laquelle nous sommes attachés, c'est à dire pouvoir faire partir les enfants en classe découverte. On a 6 écoles de l'arrondissement qui vont pouvoir en bénéficier. Il s'agit notamment des départs sur des séjours en montagne. Ce sont des séjours qui vont durer de 3 à 5 jours. La Ville de Lyon est attachée à pouvoir aider les populations qui sont les plus en difficulté, des enfants qui n'ont pas la facilité de pouvoir partir plusieurs jours de chez eux habituellement. On a une cotation et une aide qui va être renforcée auprès de certaines écoles, notamment les écoles REP et REP+. Sur notre arrondissement, on a la possibilité de financer beaucoup d'écoles de la Duchère, mais pas que puisque l'école Jean Zay va aussi pouvoir bénéficier de ces séjours découvertes ainsi que l'école Alphonse Daudet.

Je voudrais rappeler également qu'en plus de cet effort-là, la Ville de Lyon finance une petite partie pour les accompagnants pour pouvoir permettre aux enseignants qui accompagnent ces enfants d'avoir une petite aide pour pouvoir financer leurs nuitées.

Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

**Madame la Maire :** Merci pour tous ces enfants qui partiront en classes découvertes. Pour avoir une fille qui l'a faite, qui y est partie, il y a quelques années, c'est un réel succès.

---

## **13. NPC 17192 - NPA 18975 — Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public 2024**

---

**Rapporteur : M. CARPENTIER Quentin**

La présente délibération porte sur les tarifs des occupations commerciales du domaine public pour l'année 2024. Il y a deux catégories :



- La première catégorie concerne les occupations qui sont liées à des fonds de commerce. On parle d'enseignes, de chevalets, d'étalages extérieurs, de terrasses sur trottoir ou sur stationnements, c'est-à-dire des activités qui sont complémentaires à un local commercial établi. Dans ce cas, la proposition de la délibération, c'est une hausse très mesurée de 3 % des droits d'occupation du domaine public ;
- La deuxième catégorie concerne les activités ou animations commerciales temporaires qui ne sont donc pas liées à un local commercial. Il s'agit des fêtes foraines, des commerces ambulants, des cirques, des manèges, des déballages ou des braderies, par exemple. Je ne vous fais pas une liste exhaustive non plus. Pour ces cas, la proposition est de ne pas augmenter les tarifs et de maintenir en 2024, les tarifs de 2023.

Chers collègues, je vous invite à voter favorablement cette délibération.

**Blandine REYNAUD** : Je vais m'abstenir sur ce dossier parce que je trouve que l'augmentation de 3 % dans un des cas dont vous parliez est quand même une augmentation importante en cette période où tout le monde a besoin un peu d'aide. Je regrette. Je crois qu'il y avait déjà eu une augmentation l'année dernière de 3 % également. Je trouve que cela fait une grosse augmentation, ce qui fait que je m'abstiendrai.

**Quentin CARPENTIER** : Je comprends très bien. À un moment donné, à la Ville de Lyon, il faut aussi faire des choix. Là, le choix qui est fait, c'est de ne pas augmenter pour des commerces ou des activités où c'est l'occupation du domaine public qui est l'activité principale. Après, la Ville de Lyon a aussi des dépenses en hausse. Cela reste quand même une augmentation qui est très inférieure à l'inflation, et sur des activités qui sont complémentaires.

C'est juste pour expliquer pourquoi il y a peut-être un traitement différent.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

**ABSTENTION : 1 – Mme Blandine REYNAUD**

---

**14. NPC 16153 - NPA 18821 — Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'un local communal, situé 308, avenue Andrei Sakharov à Lyon 9<sup>e</sup> au profit de l'association « CinéDuchère » - El n° 09274**

---

**Rapporteur : Mme MAMBRÉ Lisa**

Ma première délibération de ce soir est très classique. Il d'agit du renouvellement de la signature de la convention d'occupation du domaine privé, à titre gratuit, du local qui est situé 308, avenue André Sakharov à la Duchère. C'est un local de 713 mètres carrés environ. C'est là que se trouve le cinéma associatif de la Duchère et plus largement même du 9<sup>e</sup> arrondissement. Il y est installé depuis 1993. On en parle tout le temps dans ce conseil. Aujourd'hui, il vous est proposé de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2026.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

**Madame la Maire :** Je voudrais juste faire un petit aparté. Nous inaugurerons un des premiers projets du budget participatif. Il s'agit de l'éclairage à détection du boulevard Balmont qui était demandé par les habitants, et qui est en train d'être mis en œuvre très prochainement. Notez dans vos tablettes que cela aura lieu le 11 janvier prochain. Nous en profiterons pour boire un petit verre de l'amitié, le soir, tous ensemble, au CinéDuchère. Il n'y a pas forcément de rapport avec la culture mais je tenais quand même à souligner cet événement.

---

## **15.NPC 17204 - NPA 19120 — Approbation de nouveaux tarifs pour la saison 2023-2024 des Célestins, Théâtre de Lyon**

---

**Rapporteur : Mme MAMBRÉ Lisa**

Les tarifs de la saison 2023-2024 du Théâtre des Célestins ont déjà été approuvés par le conseil municipal du 11 mai 2023. Ce soir, il vous est proposé la modification et l'ajout de 4 tarifs pour cette saison :

- Tarif appliqué aux professionnels de la culture et aux intermittents. Les Célestins souhaitent ouvrir ce tarif plus largement aux Écoles de Théâtre, hors écoles partenaires déjà inscrites au sein du dispositif ;
- Tarif Avantage Jeunes concernant les moins de 28 ans et les étudiants. Les Célestins souhaitent proposer un tarif plus accessible que le tarif actuellement en vigueur à ce public ;
- Tarif Visite commentée et Atelier de pratique artistique pour les individuels. Il s'agit d'élargir ce tarif pour le public participant aux ateliers de pratique artistique proposés par le théâtre ;
- Tarif pour des cessions de spectacles à destination des établissements scolaires. Pour cette programmation, il y a ajout d'une nouvelle tarification pour un nouveau spectacle proposé en 2024.

Merci beaucoup.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable.*

---

## **16.NPC 17188 - NPA 19162 — Orientations stratégiques et axes de développement 2024-2026 pour les Archives municipales de Lyon**

---

**Rapporteur : Mme MAMBRÉ Lisa**

On va parler des Archives municipales de Lyon, des orientations stratégiques et des axes de développement pour la convention 2024-2026.

Les Archives sont situées au pied de la gare Perrache, 1 place des Archives. Je vous rappelle ses missions : collecter, conserver, classer et communiquer les archives de la Ville et de ses organismes rattachés ainsi que les fonds privés relatifs à l'histoire de Lyon. Il est

à souligner l'ancienneté des fonds qui remontent au XIII<sup>e</sup> siècle, leur ampleur avec plus de 17 kilomètres linéaires de rayonnages occupés, et l'accent mis sur le développement des publics.

Dans la délibération, il y a tout un tas de détails qui expliquent comment les archives ont été structurées puis adaptées et réadaptées constamment, en accord avec l'évolution des technologies d'archivage et l'augmentation des données et archives récoltées. Je ne vais pas tout vous détailler.

Cela passe par le renforcement des équipes, la formation du personnel, l'investissement dans du matériel informatique adapté, l'adaptation des lieux au public et aux missions, etc.

Ces orientations stratégiques présentées s'inscrivent dans la continuité des actions déjà engagées pour 2021-2023, au début de ce mandat. Elles sont déclinées en trois axes principaux privilégiant la transversalité et un quatrième dédié aux moyens humains et techniques, ressources indispensables à l'atteinte des objectifs fixés.

Merci pour votre écoute.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

## **17. NPC 17169 - NPA 19200 — Plan Handicap de la Ville de Lyon 2023-2026**

---

### **Rapporteur : Mme SAINZ-RUIZ Amaïa**

La Ville de Lyon souhaite se doter d'une politique handicap exemplaire au regard de la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées (CIDPH) de l'ONU. Consciente des défauts de la politique française en termes de handicap, la Ville de Lyon se positionne en faveur d'une application nette de la CIDPH et des recommandations de l'ONU et des défenseurs des droits. Prenant l'exemple d'un certain nombre de pays ayant amorcé la désinstitutionnalisation avec succès, la Ville de Lyon développe une politique intégrée du handicap, soutenue par des moyens d'autonomisation suffisants, et construite en concertation avec les personnes en situation de handicap, respectant la maxime « Jamais rien pour nous sans nous ».

Afin de transformer ces ambitions en actions concrètes, la Ville de Lyon a élaboré un plan handicap pour la période 2023-2026. Construit pendant près d'un an avec les associations et la Commission Communale d'Accessibilité, avec la parole des citoyennes et citoyens en situation de handicap, avec la mobilisation transversale des élus de la Ville de Lyon et des nombreuses directions impliquées, avec le regard croisé de nos partenaires et acteurs ressources inspirants, le plan handicap dresse une liste d'une centaine d'actions déjà réalisées sous ce mandat ou à lancer d'ici 2026, et s'articule autour de 5 axes :

- **Axe 1 - Résorber la dette d'accessibilité de la Ville de Lyon.** C'est la réalisation de 50 % de l'Agenda d'Accessibilité Programmé de la Ville après un retard considérable hérité par la municipalité en 2020 (11 % de réalisation pour un ADAP débuté en 2014). Cela ne nous permettra pas d'atteindre les objectifs réglementaires en 2025. Normalement, on attend 100 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La Ville s'engage à atteindre 50 % de son ADAP d'ici fin 2026. Pour ce faire, il est prévu de doubler le budget

initialement prévu à la PPI à ce sujet, c'est-à-dire qu'on va passer de 8 millions à 16 millions d'euros, et d'élargir l'équipe de projets fléchée sur ce sujet. Il y a 5 postes pour 2023 contre un seul en 2022 ;

- **Axe 2 - Promouvoir une ville pour tous les enfants.** Je rejoins la délibération qui vous a été présentée par Monsieur PARIS. C'est un axe qui soutient un meilleur accueil des enfants à l'école. Depuis une décision du Conseil d'État, en 2020, ce sont aux collectivités de prendre en charge financièrement les accompagnements d'élèves en situation de handicap sur le temps périscolaire. C'est ce que nous appelons les AESH. La Ville renforce progressivement le nombre d'animateurs sur ces temps. En 2023, l'enveloppe consacrée aux animateurs spécialisés sur ces temps est passée à 185 000 euros contre 120 000 euros en 2022, et sera portée à 834 000 euros en 2024. Toutes les écoles seront équipées avec un pack accessibilité, comprenant du matériel pédagogique adapté, de l'ordre de 200 000 euros sur 3 ans. Une réflexion est également engagée avec l'Éducation Nationale pour une continuité de la prise en charge des AESH sur le temps scolaire et périscolaire ;
- **Axe 3 - Agir pour davantage d'autonomie au quotidien.** Il s'agit, par exemple, des grands événements. C'est une action que je peux porter à votre connaissance, si vous le souhaitez. La Ville a innové en 2022 et 2023 en rendant la Fête des Lumières plus accessible aux personnes en situation de handicap. Après un audit réalisé avec les associations de personnes concernées, des aménagements nouveaux ont vu le jour : chalet « handi-accueil » à Bellecour et une équipe formée spécialement pour l'occasion, des œuvres adaptées, traduites en langue des signes française, proposées par la Fondation Bullukian. La Ville s'inspirera de ce modèle pour d'autres grands événements culturels et sportifs qu'elle organise. À terme, la Ville s'engage à rendre 100 % de ses grands événements accessibles d'ici 2030 ;
- **Axe 4 – Renforcer le pouvoir d'agir des personnes handicapées.** Je vais rapidement passer sur cet axe car je vais vous en reparler dans la prochaine délibération. Il s'agit d'un rôle de vice-président pour la Commission Communale d'Accessibilité qui sera porté par une personne en situation de handicap ;
- **Axe 5 - Travailler à une collectivité exemplaire dans son fonctionnement.** Au conseil municipal de décembre 2023 sera votée une délibération pour la dénomination d'un parvis Judith Heumann dans le 2<sup>e</sup> arrondissement. Cette militante américaine était reconnue de manière internationale comme une des meneuses de la lutte pour les droits des personnes handicapées. Avec cette dénomination, la Ville souhaite rendre hommage à la conquête de ces droits et à toutes celles et ceux y ayant participé activement. La séquence d'inauguration de cet espace public permettra de retracer le chemin parcouru en faveur des droits, des luttes passées et celles à venir. Elle permettra également de mettre en visibilité les personnes en situation de handicap sur l'espace public.

Je vous remercie pour votre écoute.

**Madame la Maire :** Je tiens à souligner le travail important de Monsieur Laurent BOSETTI qui a repris une partie de la délégation de Florence DELAUNAY. Il a travaillé d'arrache-pied sur ce sujet pour essayer de faire avancer et sortir ce plan handicap. Bravo.

**Quentin CARPENTIER :** Je voulais souligner que ce plan handicap est unique et exceptionnellement ambitieux. Il peut ne pas le paraître quand on parle d'accessibilité des bâtiments. C'est vrai que de la dette patrimoniale, il va en rester une partie mais l'effort est très conséquent. Par contre, sur tous les autres volets, cela n'existe pas ou pratiquement

pas ailleurs. Lyon est complètement en avance sur son temps et sur tout ce que font les autres, sur les engagements qui sont pris.

Je tiens à dire que même sur l'accessibilité des bâtiments, il y a aussi des volets sur la formation des agents qui sont très conséquents et qui sont très souvent oubliés. On parle souvent d'accessibilité bâtementaire. On pense moins à concevoir des services publics accessibles dans la prise en charge des personnes ou parfois, on le fait sans les consulter. Je sais que cela a pu arriver, même ici, parfois d'acheter des matériels qui n'étaient pas adaptés, pour en avoir parlé avec les services de l'arrondissement, en tout début de mandat, sur des choses qui avaient déjà été faites.

C'est vraiment très exceptionnel. Le travail fait par Monsieur BOSETTI est absolument remarquable. Je le dis en étant moi-même une personne concernée. Je voulais souligner que sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, on est particulièrement sensible à ce travail et à ces objectifs. On a un collectif Handicap 9 qui fonctionne bien, avec beaucoup d'acteurs. Dans le conseil d'arrondissement des enfants, on a deux enfants qui représentent l'IME Le Bouquet. C'est le premier conseil d'arrondissement des enfants sur lequel on a cet objectif qui est cité dans le plan handicap, c'est-à-dire avoir des enfants handicapés dans les conseils d'arrondissement des enfants. Dans le 9<sup>e</sup>, c'est déjà le cas. Merci.

**Alain GIORDANO** : Je voudrais saluer votre motivation et je n'en doute pas, les excellents résultats que vous avez décrits, et ce sont des faits. Ici, autour de cette table, nous avons souvent été dans les commissions de sécurité et nous avons participé à l'amélioration quotidienne et régulière de l'accessibilité dans les équipements de la Ville de Lyon.

J'ai moi-même côtoyé des adjoints à la Ville de Lyon qui étaient ultra motivés et qui présentaient des résultats — que je ne pouvais pas remettre en cause — qu'eux-mêmes désignaient comme des résultats importants et tangibles. À la fois, je vous remercie de l'effort qui est fait et de ce que vous faites, mais je ne veux pas quand même laisser entendre qu'avant, cette motivation et ces efforts n'étaient pas présents. Je me permets d'insister sur ce point, tout en en appréciant tout à fait votre motivation et la comprenant sur le sujet, bien entendu.

**Madame la Maire** : Je pense que c'est vrai que la motivation pouvait être là. Néanmoins, aujourd'hui, il y a quand même un retard extrêmement important en termes d'adaptation des bâtiments Ville de Lyon, en termes d'accessibilité. On l'a dit, ce n'était que 11 % des bâtiments en 2020. On n'arrivera pas à 100 % en 2025, mais on double le budget. Après, il y a de vraies volontés, il y a le pouvoir de faire. Les services sont aussi limités. Je pense qu'il fallait quand même passer à la vitesse supérieure. C'est juste ce qu'on voulait préciser.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**18.NPC 17170 - NPA 19243 — Rapport annuel d'activité de la Commission  
Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon 2021-2023**

---

**Rapporteur : Mme SAINZ-RUIZ Amaïa**

La Commission Communale pour l'Accessibilité établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. La mission Égalité avait pour usage de faire un rapport biannuel à N+1 — rapport 2019-2020 publié en 2021 — alors que celui-ci porte sur les trois dernières années dont l'année en cours. L'objectif est de publier un rapport annuel allégé de l'année en cours dès la fin de l'année 2024.

Les rapports de la Commission Communale pour l'Accessibilité ne présentent pas l'ensemble de la politique de la Ville en matière de handicap, mais seulement les activités de la Commission, et permettent de montrer les dynamiques de la Commission et de détailler ses champs d'intervention.

Le présent rapport est l'occasion d'annoncer les évolutions prochaines de la Commission Communale d'Accessibilité pour l'année 2024, conformément au plan handicap de la Ville de Lyon et aux recommandations de la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées. La Ville de Lyon souhaite donner davantage de place aux personnes concernées afin d'assurer leur pleine et entière participation, ainsi qu'une meilleure représentation :

- Un vice-président citoyen de la Commission Communale d'Accessibilité sera nommé aux côtés du vice-président élu, représentant du Maire, afin d'incarner la représentation des personnes en situation de handicap dans la préparation des séances et le suivi des travaux ;
- La liste des membres de la Commission Communale d'Accessibilité sera élargie à des associations, collectifs de citoyens et groupes d'entraide mutuelle, composés essentiellement de personnes en situation de handicap, pour favoriser une prise de parole plus directe des personnes concernées ;
- L'arrêté de désignation des membres de la Commission Communale d'Accessibilité précisera la qualité de ses membres, notamment si ces derniers siègent comme représentants de personnes handicapées et/ou en tant qu'associations gestionnaires d'établissements médico-sociaux, afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêt.

Je vous remercie de votre attention.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**19. NPC 17676 - NPA 19174 — Programmation au titre de l'exercice 2023 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon**

---

**Rapporteur : M. GIRAUD Emmanuel**

Il s'agit d'une délibération cyclique qui concerne le co-financement de postes de missions territoriales, dont la mission Duchère. C'est l'occasion, pour moi, sur nos quartiers politique de la ville, d'annoncer les animations. Vous l'avez dit, tout à l'heure, le Festival des Lumières a fait le choix, cette année – et nous en sommes tous très fiers – de se déporter du centre-ville, comme c'est le cas depuis désormais quelques années. Les événements de 2015 avaient fait que les animations étaient concentrées en Presqu'île et dans le

Vieux Lyon. Désormais, il faut jouer des coudes pour essayer d'avoir des animations en dehors de ces sites centraux. Nous sommes donc très fiers d'annoncer que des animations auront lieu sur la place Abbé Pierre, dès jeudi soir jusqu'à dimanche, pour le Festival des Lumières.

C'est aussi l'occasion – je fais un peu de promotion – d'annoncer aussi le 8<sup>e</sup> tour de la Coupe de France, samedi, de l'AS Duchère, qui après avoir éliminé Bastia, va jouer un autre club de moins grande stature, mais il faudra en mettre.

Surtout, ce que je voulais mentionner, ce sont les événements de demain après-midi puisqu'enfin, on commence à voir pousser des choses à la Sauvegarde, après plusieurs mois et années de démolition. C'est toujours compliqué, dans ces opérations de renouvellement urbain, de voir ce qui se construit ou s'améliore. On voit beaucoup plus ce qui se détruit. Sous la responsabilité du travail mené par Gauthier CHAPUIS, adjoint à l'Alimentation, la Halle agricole, dans sa version provisoire, on va dire, va connaître une première inauguration, demain à 13 heures 30. La Halle agricole est un lieu dédié à la fois à l'alimentation, à l'agriculture urbaine, le mieux vivre, le mieux manger, une meilleure santé. Vous êtes tous invités, demain, à des événements qui auront lieu autour de ce lieu provisoire, sur le plateau de la Sauvegarde, de 13 heures 30 à 16 heures 30. Cela n'a rien à voir avec la délibération. Mais c'est aussi grâce au financement des postes qui sont inscrits dans cette délibération — notamment les postes de directeurs de missions ou de chargés de missions de communication, GSUP — que quelque part, ces événements ont lieu, et qu'ils sont aussi, par ces techniciens, des ambassadeurs et des animateurs de ces quartiers puisque ces chargés de mission exercent aussi sur le Vergoin et Gorge de Loup. On ne peut donc que se satisfaire de leur travail et valider la prolongation de leur contrat et de leur financement mixte, Ville de Lyon-Métropole de Lyon.

Je vous remercie de voter favorablement pour cette délibération.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**20. NPC 16154 - NPA 18938 — Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de conventions d'occupation temporaire et contrats de sous mise à disposition et à titre gratuit avec des associations animatrices de jardins partagés.**

---

**Rapporteur : Mme BRUVIER HAMM Pauline**

C'est une délibération pour la convention qui concerne 7 jardins sur Lyon, plus 3 jardins qui appartiennent à la domanialité de la Métropole. Sur le 9<sup>e</sup>, sont concernés les jardins qui sont portés par le centre social Sauvegarde. Il s'agit en tout de 3 parcelles de 1 750 mètres carrés, 2 à proximité du centre social et une qui se situe sous l'école des Fougères, dans le quartier du château. L'estimation de la valeur locative est de 12 250 euros, et la convention est pour 3 ans.

Je vous propose de donner un avis favorable.

**Alain GIORDANO** : Je ne veux pas être catalogué uniquement pour les jardins, les espaces verts, mais c'est vrai que j'y ai passé du temps et je m'en suis occupé avec passion, et je continue.

Ce n'est pas mon habitude de faire des digressions pour parler d'un autre sujet, un autre sujet mais qui se rapporte quand même aux jardins. D'un autre côté, c'est bien qu'on puisse parfois discuter du sujet entre nous, avant que ces sujets reviennent au prochain CICA, puisqu'il y a quelques chances que cela arrive. Je veux parler des jardins familiaux des Églantiers. Vous connaissez la problématique. Vous étiez aussi engagée dans le bon sens, Madame la Maire, en disant qu'on allait essayer de voir si on pouvait faire rejoindre les différents avis sur ce sujet. Je rappelle que les associations présentes, la dernière fois, que ce soient les CIL, les conseils de quartier et évidemment les Églantiers, reprochaient au projet — qui était de traverser ces jardins familiaux des Églantiers — d'obérer une bonne partie des parcelles, et aussi que ce projet était — on en a parlé tout à l'heure — non inclusif et non écologique puisque vu la pente, c'était difficile d'utiliser ce cheminement.

Ma question, mon souci et quelque part, mon souhait, je vais jusqu'au bout, ce serait qu'on puisse trouver une solution, qu'on puisse trouver un parcours et un cheminement qui ne traversent pas les Églantiers. Je me permets donc d'intervenir sur ce sujet. Nous sommes entre nous, entre élus et je soulève une fois de plus cette question, une fois de plus, mes interrogations sur le sujet, mes préoccupations et mon avis.

**Madame la Maire** : C'est vrai que j'ai l'impression qu'on parle de ce sujet, à tous les conseils. Il y a bien une médiation en cours, qui est menée par un prestataire de la Ville de Lyon pour expliquer les intentions et recueillir les avis, les remarques des jardins des Églantiers. La médiation est toujours en cours. Des propositions ont été faites par les jardins d'avancer sur un certain sentier ou un certain chemin, je ne sais pas comment l'appeler. On n'a pas fini cette discussion. Des propositions ont émané des jardiniers, et elles sont en train d'être étudiées. Aujourd'hui, on n'a donc pas de conclusion.

Par contre, ce que je trouve un peu dommage, c'est qu'on s'épanche un peu avec des mots un peu excessifs dans la presse ou sur les réseaux, en parlant d'artificialisation. On parle d'un chemin qui va faire un mètre et qui sera un sentier piéton et qui ne sera donc pas de l'artificialisation des sols. On parle quand même de faire profiter tous les Lyonnais et les Lyonnaises d'un endroit assez exceptionnel. On continue les discussions. Je crois qu'il y a l'AG des Églantiers, le 10. Je pense que les jardiniers doivent aussi parler entre eux. De ce que je comprends, ils ne sont pas forcément tous sur la même lignée.

Je tiens à souligner, en parallèle, le travail qui a été mené avec les jardins de la Rhodia avec lesquels de grands pas ont été faits. C'est-à-dire qu'on n'est pas en train de signer une convention mais des avancées très positives, dans les deux sens, ont été réalisées sur le cheminement, sur les propositions qui avaient été faites de la part des jardiniers de la Rhodia quant à des zones de chargement, déchargement, quant à la préservation de certains arbres, de certains passages. On se dit que la discussion va être possible avec les nouvelles propositions des Églantiers. Je ne peux pas en dire bien plus. J'espère qu'en 2024, on sera plus avancés sur le sujet.

Attention, on parle de jardins partagés qui n'ont rien à voir.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.**



---

**21. NPC 17101 - NPA 18773 — Lyon 9<sup>e</sup> - Avenant n° 3 à la convention d'occupation temporaire, consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon, du gymnase de la Duchère sis 358 avenue de Champagne - EI 09347**

---

**Rapporteur : M. DRIOLI Adrien**

Nous avons déjà eu un rapport au sujet du gymnase des pompiers. Le gymnase dit « des pompiers », à la Duchère, est un équipement sportif majeur sur notre arrondissement. Il est actuellement occupé par le hand-ball et également par le roller, le Lyon roller, et la gymnastique rythmique, sur un certain nombre de créneaux horaires en semaine.

Il s'agit là, de permettre le renouvellement de la convention qui s'achève en fin d'année pour pouvoir, avec la Métropole, recommencer l'année et poursuivre l'occupation de cet équipement qui comporte également des locaux autres que sportifs sur d'autres niveaux. Pour information, on est en train de travailler sur les derniers créneaux qui sont en train d'être attribués. C'est aussi un équipement sportif central qui est très demandé, et également un équipement dans lequel on peut faire un certain nombre de pratiques sportives et d'autres non, qui nous sont plus ou moins conseillées par la direction des Sports en termes d'usages, et faire en sorte que les usages sportifs qui y soient pratiqués ne soient pas des usages détériorant. Il faut qu'on fasse aussi attention, après rénovation de certains équipements dans le gymnase, à ce que les pratiques sportives correspondent à la fois aux habitantes, aux habitants, mais également à des pratiques qui ne détériorent pas le bon état général du gymnase qui est aussi utilisé par les scolaires. C'est un équilibre à avoir qui est assez difficile, mais on essaie de répondre et faire en sorte d'attribuer ces derniers créneaux.

Il s'agit donc de donner quelques informations d'actualité sur cet équipement sportif, puis de vous demander la validation, le renouvellement de la convention d'occupation, et de valider l'avenant n° 3 à la convention d'occupation temporaire. Merci.

**Madame la Maire :** Je tiens à dire qu'il y a quinze jours, je suis allée voir un match de roller derby dans le gymnase des pompiers. Je ne me lasse pas de cette discipline que je recommande à tout le monde. Il s'agit de filles, mais il existe aussi des roller derby garçons — c'est ce que j'ai noté — qui s'affrontent à roller sur un anneau. C'est spectaculaire et c'est très intéressant.

**Adrien DRIOLI :** Pour compléter, je voudrais ajouter que c'est un gros club qu'on accueille sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, rue Jean-Zay et qui, depuis l'année dernière, bénéficie d'un créneau attribué par Julie NUBLAT-FAURE et la Ville de Lyon sur cet équipement-là, puisque c'est aussi un équipement qui permet d'accueillir du public lors de grands événements. Ils ont donc un créneau d'entraînement et parfois le week-end, de gros événements.

Voilà le sport dans le 9<sup>e</sup>, le sport à la Duchère. Rendez-vous bien sûr, samedi, pour un nouveau match d'envergure à l'AS Duchère. On y était avec Anne BRAIBANT et d'autres, je crois, il y a quinze jours. L'ambiance était spectaculaire. Je pense que ce samedi encore, avec un peu plus de froid, l'ambiance sera très grande.

**Madame la Maire :** Ce samedi ?

**Adrien DRIOLI :** Non, je parlais du foot, pardon. Je mélange !

**Madame la Maire** : Oui, le match de Coupe de France.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - Mme Mina HAJRI**

## **8. Clôture du conseil d'arrondissement**

**Madame la Maire** : Je vous donne rendez-vous au prochain conseil d'arrondissement, le 16 janvier. C'est à noter dans vos tablettes. Je vous rappelle les dates :

- Le 14 décembre, à 14 heures, à la Maison des fêtes et des familles, aura lieu un hommage à Monsieur COLLOMB, à la Duchère ;
- Puis, ce week-end, toujours à la Duchère, un gros programme : le match de Coupe de France ;
- L'œuvre de la Fête des Lumières ;
- La Halle agricole, etc.

J'en oublie sans doute, mais en gros, la Duchère est très à l'honneur. Cela aurait plu à Gérard COLLOMB. On va finir là-dessus.

Il y aura aussi les vœux à la population. *Save the date*, comme on dit. Ce sera le 13 janvier, devant la mairie, si le temps le permet, sinon dans la mairie d'arrondissement.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année. Comme c'est la dernière de l'année, un pot de l'amitié nous attend sur la mezzanine.